



ENGAGEMENT CONTRACTUEL D'ETUDIANT

Dans le cadre du projet « Eté solidaire, je suis partenaire 2025 » subsidié par la Région Wallonne, la Ville de CHINY pourvoit par engagement à des emplois contractuels d'étudiants à durée déterminée durant les mois de juillet et août.

Le projet « Eté solidaire » a pour objectifs d'inciter les jeunes à améliorer, embellir et valoriser leur quartier et leur environnement, sur le territoire de la commune, de promouvoir ou de renforcer leur solidarité vis-à-vis des personnes défavorisées ou en difficulté, de favoriser les liens intergénérationnels, particulièrement avec les personnes âgées, de permettre aux jeunes d'effectuer ou de découvrir un travail valorisant.

Description de la fonction :

Les étudiants seront chargés d'assurer l'entretien des abords des maisonnettes du site du Château du Faing, ainsi que celui des cimetières communaux.

Conditions d'admission à l'engagement :

Conditions générales :

Nul ne peut être engagé sous contrat étudiant s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1° Etre belge ou citoyen de l'Union européenne ou non. Pour les ressortissants hors U.E., être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'AGW du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers ;
- 2° avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- 3° être âgé de 15 ans accomplis à l'entrée en fonction et de moins de 22 ans durant l'exécution du contrat de travail ;
- 4° être résident de la commune de CHINY ;
- 5° transmettre une candidature spontanée au collège communal ;

Conditions particulières :

Une priorité sera donnée aux étudiants confrontés à des difficultés sociales ou économiques.

Cela comprend par exemple :

- les jeunes issus de ménages dont les revenus principaux proviennent d'allocations sociales ;
- les jeunes issus de ménages faisant l'objet d'une guidance sociale (par exemple pour une intervention en médiation de dettes) ;
- les jeunes issus de ménages faisant l'objet d'une guidance sociale individuelle (services d'aide à la jeunesse, d'aide aux jeunes en milieu ouvert, CPAS, etc).

Candidatures :

Les candidatures doivent être introduites par courrier postal ou déposées à l'administration communale, à l'adresse de Monsieur le Bourgmestre de la Ville de CHINY, rue du Faing n°10 à 6810 JAMOIGNE avant le 6 juin 2025.

Pour être complètes, les candidatures devront être accompagnées de :

- une lettre de candidature motivée ;
- un curriculum vitae ;
- le cas échéant, une attestation justifiant de difficultés sociales et/ou économiques.

Chiny le 22/05/2025

Patrick ADAM,
Directeur général



Sébastien PIRLOT,
Bourgmestre

